

## Entretien avec une femme toujours engagée

# Le HCFEA, un outil au service de l'enfance

Interview de Sylviane Giampino par Marie Nicole Rubio

**SYLVIANE GIAMPINO, VOTRE ENGAGEMENT CONCERNANT LES ENFANTS EST ENRACINÉ DE LONGUE DATE EN TANT QUE PSYCHOLOGUE DE L'ENFANCE, PSYCHANALYSTE, FONDATRICE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES PSYCHOLOGUES POUR LA PETITE ENFANCE (A.NA.PSY.P.E) AINSI QUE DANS VOS LIVRES<sup>1</sup>. AUJOURD'HUI NOUS SOUHAITONS VOUS DONNER LA PAROLE AU TITRE DE VOTRE FONCTION DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA ET DE PRÉSIDENTE DE CE HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE.**



***Pouvez-vous nous rappeler les missions du HCFEA, qui sont encore peu connues dans le grand public ? Quelles sont les vôtres en son sein ?***

Je voudrais tout d'abord préciser que j'exerce cette responsabilité tout en continuant d'exercer mon métier à mi-temps. Préciser aussi que je fus nommée en décembre 2016 par le Premier Ministre, suite à la mission de concertation scientifique et publique que j'ai conduite sur « le développement du jeune enfant, les modes d'accueil et la formation des professionnels ». Ce Conseil de l'enfance n'existait pas, il a été créé suite à plusieurs années d'actions militantes des professionnels de l'enfance et des acteurs pour les droits de l'enfant. En 4 ans d'existence, nous avons fait avancer le projet d'une politique de l'enfance, qui améliore la qualité des lieux et des temps de vie des enfants, afin qu'ils soient « prévenants » à leur égard. C'est-à-dire au service de leur développement global, physique, affectif, intellectuel, social, et du respect de leurs droits.

Notre Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, le HCFEA<sup>2</sup>, est un triptyque réunissant 240 membres, chaque conseil est sous l'égide d'un-e président-e. Le Conseil de la famille est présidé par M. Villac, le Conseil de l'âge par B. Fragonnard et le Conseil de l'enfance et l'adolescence par moi. Cette année 2021, je préside l'ensemble

des 3 Conseils, en vertu du principe d'une présidence tournante.

LE CONSEIL DE L'ENFANCE  
ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA :  
À L'INITIATIVE D'UNE RÉOLUTION  
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
PREND EN COMPTE LES DROITS,  
LES BESOINS ET LA PAROLE DE L'ENFANT.

J'en viens à votre question sur ses missions. Ce Haut Conseil est une entité démocratique par sa composition, il est autonome dans son fonctionnement, mais il n'a aucun pouvoir de décision. Il éclaire et documente la décision politique. Il est chargé d'animer le débat public, d'apporter aux pouvoirs publics une expertise tournée vers les transformations d'avenir. Le Conseil rend des avis sur des projets de loi et formule toute proposition de nature à garantir le respect des droits et la bientraitance des personnes vulnérables, à tous les âges de la vie, ainsi que la bonne prise en compte des questions éthiques. Il s'autosaisit et peut être saisi par les ministres de tutelle ou le Premier ministre. Concrètement, nous rédigeons des rapports et des avis qui sont rendus publics dès leur adoption par les membres. L'objectif est que les pouvoirs publics mais aussi les médias et les citoyens s'en saisissent. Il s'agit de faire avancer une politique générale de l'enfance plus cohérente, coordonnée, et interministérielle. C'est-à-dire, pousser des transformations dans l'organisation des



PRÉSIDENTE  
DU CONSEIL  
DE L'ENFANCE  
ET DE L'ADOLESCENCE  
DU HCFEA  
PRÉSIDENTE HCFEA  
©Sylviane Giampino

politiques publiques où l'enfant soit sujet, interlocuteur et acteur. D'ailleurs, 12 enfants de 10 à 17 ans siègent parmi les membres et nous aident en portant eux-mêmes leur parole. Nous avons été à l'origine de nombreuses évolutions.

### **Quelles sont les instances de travail du HFCEA et les méthodologies de travail ?**

Ce sont les membres qui décident de leur programme de travail chaque année. Le Conseil de l'enfance, 67 membres et 12 enfants, se réunit en plénière environ 9 ou 10 fois par an. Les membres sont des représentants des élus (Sénat, Assemblée, communes, départements...) des ministères, des caisses de sécurité sociale, des associations, des chercheurs et des enfants. Le Conseil propose, discute, apporte des compléments aux dossiers que nous leur présentons.

Pour produire nos rapports et avis, nous avons une toute petite équipe, le secrétariat général composé de 5 personnes pour les 3 Conseils, qui, avec les présidents, organisent, coordonnent les travaux, les liens avec le Parlement, les ministères, ainsi que les associations etc. Nous sommes ponctuellement aidés par des spécialistes selon les sujets traités et par des stagiaires. L'ensemble de ces travaux est alimenté par les apports de membres, des recherches et des rapports, des ouvrages de fond, des auditions, des notes, des réunions inter-administratives, des rencontres sur le terrain, des groupes de travail thématiques, des séminaires... Bref, c'est une ruche qui continue à alimenter la réflexion citoyenne et politique, sans fléchir, y compris depuis la crise sanitaire. Les membres du Conseil de l'enfance sont très motivés, ils sont conscients de leurs responsabilités. Je vous invite à parcourir le rapport d'activité de ce conseil sur le site<sup>3</sup>, vous verrez l'éventail des sujets traités et la conception d'une politique de l'enfance qui avance pas à pas et s'affirme depuis 4 ans.

### **En quoi ces instances peuvent-elles améliorer la situation de la petite enfance et des professionnel-le-s ? Exemple du séminaire partenarial « Premiers Pas » ?**

Je crois que le Conseil de l'enfance a fait beaucoup dans la prise de conscience des réalités de vie des enfants. Des petits et des grands. Nous sortons, ce printemps, un rapport sur la traversée adolescente des années collège. Pour vous répondre sur la petite enfance, nous avons documenté des recommandations dont certaines sont mises en application... mais pas d'autres. Par exemple, le gouvernement a décidé de donner au texte cadre national de l'accueil du

jeune enfant une force réglementaire, c'est très important. Sur la qualité d'accueil du jeune enfant, on voit bien que certaines idées sont devenues plus évidentes, l'accueil du handicap, l'inclusion de familles en recherche d'emploi, la prévention des inégalités et la valorisation du métier d'assistant maternel ainsi que l'utilité des temps de réflexivité sur les pratiques. Mais tout ceci reste parsemé, et des freins administratifs ou financiers ou réglementaires demeurent. Sans parler des qualifications professionnelles et du nombre d'adultes auprès des enfants, qui ne progressent pas. À l'heure où nous nous parlons, l'actualité politique de la petite enfance est constituée par le projet d'ordonnance et l'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité, sur lequel le ministère a saisi le Conseil de l'enfance pour avis. Nous avons remis nos conclusions le 2 février, la position du Conseil est claire et consultable sur notre site<sup>4</sup>. L'actualité politique, c'est aussi un plan 1000 jours avec, notamment, le congé paternité allongé, la gouvernance de la protection de l'enfance et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

C'est pour lever les freins et pour aller plus loin que le HCFEA s'est lancé dans un partenariat avec 2 autres services « d'expertise », France stratégie et la CNAF, pour animer un séminaire public, un travail de fond réunissant toutes les forces en présence sur 6 mois, de décembre à juin 2021. L'objectif est de clarifier les axes et moyens nécessaires à une politique de la petite enfance coordonnée, favorable au développement et à l'épanouissement des jeunes enfants, à une meilleure égalité entre tous, et qui conjugue mieux les besoins de socialisation précoce de tous les enfants ainsi que les besoins de conciliation et d'accompagnement des parents. Le séminaire est filmé, et chaque parent ou professionnel-le peut accéder aux conférences, discussions et documents<sup>5</sup>. C'est une mine ! La transparence et le partage des connaissances les plus avancées est, en soi, je crois, un acte porteur de progrès. À chacun de s'en saisir et d'utiliser tout ce matériel pour faire avancer les choses là où il se trouve.

### **Comment vous adaptez-vous à ce nouveau cadre de votre implication pour « la cause des enfants » ?**

La vie d'une présidente de Haut conseil est compliquée, faite de travail, d'urgences, de batailles, d'espoirs et de déceptions. Le conseil de l'enfance catalyse la motivation des acteurs concernés et, ensemble, nous poursuivons, « quoi qu'il nous en coûte ». La force de ce Haut Conseil, c'est la cohérence entre les 3 conseils qui couvrent tous les âges de la vie au service d'une action sociale humaniste en appui sur des valeurs

républicaines. En cette période de pandémie sanitaire et de crise sociale annoncée, ces bases partagées donnent du sens.

De juin 2019 à décembre 2020, le Conseil de l'enfance a œuvré pour une prise en compte des enfants dans la « fabrique des lois » en profitant du contexte favorable des cérémonies du trentenaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

*11 juin 2019 : Journée publique du Conseil Enfance du HCFEA qui réunit 450 personnalités. Sylviane Giampino, présidente, et Michèle Peyron, députée, lancent la proposition d'inscrire dans le travail législatif le respect des besoins et des droits de l'enfant, et leur participation.*

*De juin à novembre 2019 : Le Conseil de l'enfance multiplie les entretiens, notamment avec les parlementaires<sup>6</sup>, et les publie dans son rapport du trentenaire de la CIDE « L'écoute de la parole et la participation des enfants dans la transition écologique<sup>7</sup> ».*

*Novembre 2019 : Dépôt d'une « proposition de résolution » par le groupe majoritaire à l'Assemblée Nationale. Lors de la Cérémonie anniversaire de la Convention des droits de l'enfant à l'UNESCO, le président de la République s'engage.*

*26 Janvier 2020 : Cérémonie à l'Elysée, réunissant des enfants impliqués dans les consultations d'enfants pour le trentenaire de leurs droits dont ceux du HCFEA.*

*28 janvier 2020 : l'Assemblée Nationale adopte la résolution n° 2373 « relative à la prise en compte des droits de l'enfant dans les travaux parlementaires<sup>8</sup> ». Celle-ci prévoit que, « dans ses travaux législatifs, de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques, le respect des droits de l'enfant... soit pris en compte... qu'il soit garanti que l'intérêt supérieur de l'enfant soit le socle de nos politiques publiques... que la responsabilité de l'Etat envers tous les enfants résidant en France soit réaffirmée », et aussi... « que soit mené un travail de réflexion sur l'engagement citoyen et la participation de la jeunesse à l'élaboration des politiques publiques.<sup>9</sup> »*

*24 Avril 2020 : La crise sanitaire de la covid 19 s'installe et la question des enfants se pose dans des discours politiques et les médias : les enfants ne sont que des élèves (scolarisation-déscolarisation) voire, à tort, des vecteurs de contagiosité. Le Collège des enfants fait une déclaration en plénière du Conseil, à transmettre au Président de la République<sup>10</sup>. Ils témoignent de leur vécu, des difficultés, et du malaise grandissant, mais aussi des entraides entre enfants, de*

leurs engagements envers les Ephad et les personnes démunies... Ils demandent qu'on s'adresse à eux, qui, comme les adultes, subissent la crise et respectent les consignes et contraintes imposées. A. Taquet Secrétaire d'État à l'enfance et la famille prend en compte leurs demandes et établira le dialogue.

*Juillet à décembre 2020 : Une commission d'enquête à l'Assemblée nationale pour « mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse<sup>11</sup> », livre ses 80 recommandations. La députée rapporteure de l'enquête conclut sa présentation par ces mots : « Vous m'avez demandé quelle serait la première mesure à appliquer. Il en est une qui me paraît évidente : créer une délégation aux droits de l'enfant... parce que cela nous permettra de poursuivre le débat... et inspirer des propositions de loi et des projets de loi relatifs à l'enfance à l'Assemblée nationale... ».* ■

## NOTES

- 1 // Dernier ouvrage : Giampino, S., *Pourquoi les pères travaillent-ils trop ?* Albin Michel - [www.sylviane-giampino.com](http://www.sylviane-giampino.com)
- 2 // Les travaux du haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age HCFEA sont rendus publics dès leur adoption : <https://www.hcfea.fr>
- 3 // Site HCFEA.fr, page Conseil de l'enfance - [https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport\\_d\\_activite\\_enfance\\_2017-2020\\_vc\\_250121-2.pdf](https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport_d_activite_enfance_2017-2020_vc_250121-2.pdf)
- 4 // Avis du Conseil enfance HCFEA sur le projet d'ordonnance petite enfance « Norma » ; [www.hcfea.fr/IMG/pdf/avis\\_hcfea\\_ordonnance\\_services\\_aux\\_familles.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/avis_hcfea_ordonnance_services_aux_familles.pdf)
- 5 // Cycle de séminaire « Premiers pas » [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)
- 6 // L. Rossignol, sénatrice et ex-ministre de l'enfance, porteuse de la loi instaurant la création du Haut Conseil ; les députées F. Provendier et M. Limon qui portent les projets relatifs à l'enfance ; G. Avennard, défenseure des enfants auprès du Défenseur des Droits jusqu'en juin 2020.
- 7 // La participation et l'écoute de la parole de l'enfant dans la transition écologique. [https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport\\_participation\\_transition\\_ecologique\\_version\\_finale\\_tome\\_1-2.pdf](https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport_participation_transition_ecologique_version_finale_tome_1-2.pdf)
- 8 // La proposition de résolution n° 2373 a été adoptée le 28 janvier 2020 ; [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/prise\\_compte\\_droits\\_enfant\\_travaux\\_an](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/prise_compte_droits_enfant_travaux_an).
- 9 // Ce dernier point a fait l'objet de 2 rapports du Conseil de l'enfance en 2018 et 2019.
- 10 // Covid 19, la parole des enfants adressée au Président de la République [https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/covid\\_19\\_la\\_parole\\_des\\_enfants.pdf](https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/covid_19_la_parole_des_enfants.pdf)
- 11 // Assemblée nationale, Rapport d'enquête N° 3703 de madame M-G. BUFFET, présidé par madame S. MORCH, [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/15b3703\\_rapport-enquete](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/15b3703_rapport-enquete)